

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6329>



Le 9 mars : résultats de la phase inter du mouvement.

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Carrières - Mutations 2024 - Archives Mutations des années antérieures (pour mémoire) - Mutations 2022 -



Publication date: mardi 8 mars 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Lorsque vous aurez pris connaissance de votre résultat, n'hésitez pas à contacter la section nationale du SNES-FSU afin d'obtenir aide et conseils soit pour former un recours sur le résultat soit pour participer à la phase intra !

Si vous êtes affecté-e en-dehors de votre vœu 1, en extension ou si vous n'obtenez pas de mutation, vous pouvez déposer un recours auprès du ministère. Avant toute démarche, contactez le SNES-FSU pour vous faire conseiller, accompagner et représenter ! Ne vous précipitez pas sur l'application Colibris !

Contactez les élu-es SNES-FSU :

- par mail à emploi@snes.edu. N'oubliez pas d'indiquer votre nom, votre discipline et votre numéro de téléphone.
- par téléphone au 01 40 63 28 60 (de 9 h à 17 h 30).